

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 À 19H00

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Clotilde FRETE, Christelle BARDEILLE, Romain LESAGE-GIACOMINI, Jérôme FENAILLON, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Isabelle TRAPPIER à Christine CAILLAT
Sylvie SORMAIL à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Vanessa BRINKMEYER-MARTINET à Gilles STUDNIA
Sophie LAFEUILLADE à Stéphanie NOGUES
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON
Eric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absent : Thomas BATIGNE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance. **Secrétaire de séance :** Véronique LOZEVIS

A) Décisions :

2021-18 – Contrat de cession Collectivision
2021-19 – Contrat de cession Filou Musique
2021-20 – Contrat de cession Scène Libre
2021-21 – Contrat de cession Circuit Vidéo Cinéma
2021-22 – Location de structures gonflables
2021-23 – Contrat progiciel MUNICIPAL
2021-24 – Convention de financement (AAP SNEE)
2021-25 – Location de structures gonflables
2021-26 – Gestion du parc de stationnement des Platanes
2021-27 – Sécurité routière demande de subvention auprès du Département
2021-28 – Avenant aux contrats logiciels état civil et enfance
2021-29 – Convention mise à disposition piscine du Chesnay
2021-30 – Contrat de cession Surmesures Productions

B) Monsieur le Maire donne lecture du rejet de la chambre régionale des comptes concernant une demande d'inscription d'une dépense obligatoire de l'exercice 2021 de la commune de Saint-



Nom-la-Bretèche, émis par l'association nationale des élus d'opposition pour une formation suivie par le groupe « J'aime Saint-Nom » ; la demande de formation n'ayant pas transité par un engagement comptable communal.

C) Délibérations :

N°2021-09/42 : Télétravail

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

DÉCIDE d'instituer le télétravail pour les postes dont les missions le permettent sur la base d'un jour par semaine, à la condition d'un accord individuel passé entre l'autorité territoriale et l'agent qui en fera la demande, et sans garantie de maintien en cas de nécessité de service contraire.

N°2021-09/43 : Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

N°2021-09/44 : Revalorisation des loyers communaux à compter du 1^{er} octobre 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE de la revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} octobre 2021 selon l'indice INSEE en cours, soit +0,42%.

N°2021-09/45 : Convention avec la Poste pour organiser une agence postale communale

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE la mise en place d'un point de contact « La Poste agence communale », dans les locaux municipaux, en lien avec La Poste, à compter du 14 février 2022.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à intervenir, conformément au modèle annexé.

N°2021-09/46 : Décision modificative n°2 au budget principal

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APROUVE la décision modificative numéro 2 telle que détaillé :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET COMMUNAL		DM n°2		2021	
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
R-7473 : Départements					79 252,00 €
R-7478 : Autres organismes (CAF)					7 880,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations					87 132,00 €
D-6574 Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé		79 252,00 €			
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		79 252,00 €			
R-70632 : Produits des services					43 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses					43 000,00 €
D-64131 : Rémunérations		49 700,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		49 700,00 €			
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		192 545,00 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		192 545,00 €			
R-73222 : Fond de solidarité des communes de la région Ile-de-France				210 049,00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				210 049,00 €	
D-739222 : Fond de solidarité des communes de la région Ile-de-France		87 639,00 €			
TOTAL D 14 : Atténuations de produits		87 639,00 €			
R - 021 – Virement à la section d'investissement	489 053,00 €				
TOTAL 021 – Virement à la section d'investissement	489 053,00 €				
Total FONCTIONNEMENT	489 053,00 €	409 136,00 €		210 049,00 €	130 132,00 €
INVESTISSEMENT					
R-1322 – Régions					218 500,00 €
R-1323 – Départements					253 200,00 €
TOTAL 21 – Subventions d'investissements					471 700,00 €
D - 020 – Dépenses imprévues d'investissement	17 353,00 €	0,00 €			
TOTAL 020 – Dépenses imprévues d'investissement	17 353,00 €	0,00 €			
R - 021 – Virement de la section de fonctionnement				489 053,00 €	
TOTAL 021 – Virement de la section de fonctionnement				489 053,00 €	
Total INVESTISSEMENT	17 353,00 €	0,00 €		489 053,00 €	471 700,00 €

N°2021-09/47 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**



ADOpte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Saint-Nom-la-Bretèche, à compter du 1er janvier 2022.

N°2021-09/48 : Fixation de la durée d'amortissement des biens plan comptable M57

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la mise à jour de la délibération n ° 96-12-97 du 12 décembre 1996 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément à l'annexe I jointe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

N°2021-09/49 : Marché tonte/fauchage

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

DIT que le lot n°1 « Tonte des espaces verts » est attribué à la société ADN Vexin Paysage- ZA des 4 Vents Chemin de la Croisette à BOISSY L'AILERIE (95650).

DIT que le lot n° n°2 « Fauchage des talus et accotements » est attribué à la société ADN Vexin Paysage- ZA des 4 Vents Chemin de la Croisette à BOISSY L'AILERIE (95650).

DIT que le lot n° n°3 « Désherbage manuel et mécanique » est attribué à la société ESPACE DECO, 9 rue de la Chapelle Saint Antoine à ENNERY (95300).

RAPPELLE que le marché est conclu pour une période d'un an et qu'il peut être reconduit par périodes successives d'un an (1) pour une durée maximale de trois ans.

N°2021-09/50 : Convention territoriale globale avec la CAF

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention territoriale globale avec la CAF, conformément au modèle annexé à la présente,

RAPPELLE que le dispositif est pris pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2021.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche,
le 30 septembre 2021,

affiché le 30 septembre 2021

Le Maire,
1er Vice-président de la Communauté
de Communes Gally-Mauldre,
Gilles STUDNIA

